

FORUM 2026



**Résumé de la présentation du
28 mars 2026 au Centre du Tricentenaire
et informations complémentaires**

REVENUS	
Cimetière	
Lots de cimetière	2 755.00 \$
Entretien et amortissement annuel de cimetière	450.00 \$
Creusage cercueil	1 650.00 \$
Creusage urne cinéraire	4 250.00 \$
Droit d'entrée	1 100.00 \$
Sous-total	10 205.00 \$
Église	
Célébrations	13 000.00 \$
Sous-total	13 000.00 \$
Presbytère	
Location presbytère	510.00 \$
Sous-total	510.00 \$
Terrain	
Location du stationnement	2 270.00 \$
Sous-total	2 270.00 \$
TOTAL	25 985.00 \$

DÉPENSES	
Cimetière	
Entretien terrain	1 760.00 \$
Creusage cercueil	1 260.00 \$
Creusage Urne	2 550.00 \$
Sous-total	5 570.00 \$
Église	
Hydro	3 071.24 \$
Entretien	10 000.00 \$
Chauffage	21 944.52 \$
Sous-total	35 015.77 \$
Presbytère	
Hydro	993.73 \$
Chauffage	12 403.43 \$
Entretien	5 460.00 \$
Sous-total	18 857.16 \$
Terrain	
Entretien+fleurs+déneigement	4 100.00 \$
Sous-total	4 100.00 \$
Assurances	18 000.00 \$
Réserve pour entretien des bâtiments (selon l'option 2)	60 000.00 \$
TOTAL	141 542.93 \$

Revenus tirés des états financiers du parc de la Fabrique de 2024-2025. Ces chiffres sont conservateurs et n'incluent pas les revenus de subventions possibles. Le cimetière fait ses frais et vient avec une somme en réserve d'environ 150 000\$, somme largement suffisante à son entretien régulier pendant plusieurs années. Ces revenus ne tiennent pas compte des montants qui pourraient être générés par diverses activités mises en place suite à l'achat du parc immobilier de l'église.

Dépenses conservatrices avec une réserve annuelle pour les réparations selon les exigences gouvernementales. On a eu accès au carnet de santé de l'entretien de l'église, on a constaté des investissements annuels de 51 000\$ en moyenne sur 16 ans, nous budgétions 60 000\$ afin de s'assurer d'un montant qui tient compte de l'inflation. L'état actuel de l'église et des autres bâtiments nous permet de penser que, pour les prochaines années et à moyen terme, il n'y a que peu de travaux d'entretien lourd à assumer, car elle est dans un état de santé excellent.



Le tableau ci-dessous vous expose les impacts financiers sur votre compte de taxes qui découleraient de deux différentes méthodes de calcul, soit par l'évaluation de votre propriété ou selon un taux fixe. Le tout relatif aux trois options de montants de réserve mis de côté pour assurer l'entretien lourd du parc immobilier.

Impacts financiers\$

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
RÉSERVE POUR ENTRETIEN DES BÂTIMENTS			
Valeur du capital investi dans la réserve pour entretien	100 000.00 \$	60 000.00 \$	30 000.00 \$
TAUX DES TAXES			
Taux résidentiel (par 100\$ d'évaluation)	0.042142 \$	0.031306 \$	0.023179 \$
Taux non-résidentiel (par 100\$ d'évaluation)	0.111035 \$	0.082485 \$	0.061072 \$
REVENUS DES TAXES			
Revenus de la taxe résidentiel	133 991.57 \$	99 538.23 \$	73 698.23 \$
Revenus de la taxe non-résidentiel	21 567.92 \$	16 022.15 \$	11 862.82 \$
Revenus total	155 559.49 \$	115 560.38 \$	85 561.05 \$

PROJECTION DES COÛTS SELON L'ÉVALUATION

Selon un taux fixe :

Option 1 : 163.75 \$

Option 2 : 121.08 \$

Option 3 : 90.06 \$

Simulation du coût d'un immeuble résidentiel évalué à:	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
200 000.00 \$	84.28 \$	62.61 \$	46.36 \$
350 000.00 \$	147.50 \$	109.57 \$	81.13 \$
500 000.00 \$	210.71 \$	156.53 \$	115.90 \$
750 000.00 \$	316.07 \$	234.80 \$	173.84 \$
Simulation du coût d'un immeuble non-résidentiel évalué à:			
200 000.00 \$	222.07 \$	164.97 \$	122.14 \$
350 000.00 \$	388.62 \$	288.70 \$	213.75 \$
500 000.00 \$	555.18 \$	412.42 \$	305.36 \$
750 000.00 \$	832.76 \$	618.63 \$	458.04 \$

Loi 9 sur la laïcité

Renforce et étends la laïcité de l'état au-delà de la loi 21. Elle élargit les obligations des municipalités en matière d'usages religieux dans l'espace public et dans les bâtiments sous leur responsabilité. La municipalité, dans l'éventualité d'un achat, sera tenue de rendre les lieux (bâtiments et espaces publics extérieurs) laïques.

1. Interdiction des pratiques religieuses dans les lieux sous la responsabilité d'une institution publique.
2. Neutralité religieuse de l'espace public.
3. L'immeuble devient alors un lieu sous la responsabilité municipale soumis à l'interdiction des pratiques religieuses. Exception : Les cérémonies de culte doivent être possibles pour toutes les formes de culte. Le maintien d'une messe par mois est autorisé et la possibilité de célébrer un culte différent est obligatoirement applicable.



Les conséquences possibles si la Municipalité ne procède pas à l'acquisition

La perte du stationnement de l'église

La perte de l'accès à la rue Sainte-Anne et de la rue Saint-Joseph

La possible perte du terrain donnant accès au bord du fleuve

La perte d'un lieu de rassemblement essentiel

La perte de la capacité municipale de gérer un patrimoine collectif et d'en orienter l'avenir.



Les conséquences possibles si la Municipalité ne procède pas à l'acquisition

- La perte du stationnement de l'église pour les divers événements culturels saisonniers, les touristes qui visitent l'église, les paroissiens qui assistent à la messe, utilisé par les usagers du quai.
- La perte de l'accès à la rue Sainte-Anne et de la rue Saint-Joseph du côté du stationnement de l'église. La municipalité devrait entreprendre des procédures de servitudes notariées, d'expropriation (frais notariés)
- La possible perte du terrain donnant accès au bord du fleuve, dont la valeur d'acquisition actuelle est estimée à 300 000 \$ (plutôt que de l'obtenir au coût de 1\$ dans l'offre actuelle) et que nous utilisons à plusieurs reprises durant l'année. Le stationnement du HLM ainsi que les boîtes postales et les diverses installations touristiques, telles que la buvette et les panneaux d'interprétation, seront difficiles à relocaliser et moins efficaces dans leurs usages.
- La perte d'un lieu de rassemblement essentiel pour nos organismes, les arts, le patrimoine et la culture, soit le presbytère.
- La perte de la capacité municipale de gérer un patrimoine collectif et d'en orienter l'avenir. Le centre du village pourra, s'il est vendu à un particulier, prendre plusieurs avenues possibles de transformations de toutes sortes. La perte de contrôle de ce qui pourrait se faire dans le cœur du village nous laisserait perplexes quant à l'usage des lieux, la fonctionnalité et la notoriété de Champlain.

Le carnet de santé des bâtiments

	Réparations	Années	Coûts
Église	Fenêtres, clochers, toiture, combles, sacristie, isolation, garde glace, façade, perron, murs de plâtre, restauration fresques, système de chauffage, ferblanterie, toit sacristie.	2008-2024	698 986,00\$
Presbytère	Peinture fenêtres, corniches, isolation grenier, recouvrement, galerie, descente handicapée, système de chauffage, toiture	2011-2019	103 520,00\$
Garage	Peindre les murs extérieurs	2009	2539,00\$
Cimetière	Réaménager les allées, émondage des arbres	2011-2023	9724,00\$
		Total	814 769,00\$

Des investissements réguliers font en sorte que les bâtiments sont en très bon état et ne nécessiteront pas ou peu de travaux et d'investissements majeurs pour l'entretien lourd à court et moyen terme. La toiture ne devrait nécessiter aucun entretien pour plusieurs années.

Résumé des projets et commentaires exposés

Dans l'ordre de passage, voici un résumé des propositions et des commentaires des citoyens ayant réservé une plage horaire d'un maximum de 15 minutes pour s'exprimer publiquement en faveur ou en défaveur du projet d'achat et/ou suggérer un projet potentiel pour le parc immobilier.

1. Marie-Claude Harvey

- **Bonification des activités dans le presbytère** : location des salles pour les OBNL, retour de la galerie d'art, salles d'exposition à louer, musée. **Église** : Poursuivre les visites guidées de l'église et la réalité augmentée (déjà en place) Transformer partiellement la nef et l'arrière de l'église pour pouvoir offrir plusieurs options de salle polyvalente et offrir des réceptions et événements culturels, artistiques et religieux selon les demandes des citoyens et/ou des organisateurs d'évènements.

2. Pierre Bruneau

- **Place Monseigneur Clément** : Conversion de l'église en espace polyvalent : salle de réception, conférence, concert, musée, lieu de culte et d'activités sportives. Ajout d'infrastructures (toilettes, cuisine, mobilier mobile, employé permanent). Aménagement extérieur : cloches, statue de Champlain, cadran solaire, pergola, columbarium et cimetière enjolivé.

3. Ginette Léveillé

- **Commentaire** en désaccord avec l'achat du parc immobilier de l'Église. Points soulevés : taxe trop élevées, investissements pour l'entretien et la transformation éventuelle des lieux projetés trop onéreux, est d'avis que le ministère du Patrimoine soutiendra l'Église advenant le refus de la municipalité de procéder à l'achat, puisqu'elle est classée Patrimoine national. Opinion selon laquelle les conséquences énumérées lors du forum, si la municipalité ne procède pas à l'achat du parc immobilier, sont négligeables.

4. Gloria Laflamme

- **Services aux citoyens (yoga et travail social)**
Organisation d'évènements de yoga et consultations en travail social. Location souhaitée d'un local au presbytère à temps partiel.

5. Gilles Trépanier

- **Presbytère** : Espaces locatifs (bureaux, information touristique, salle d'expositions, réception, etc.) **Église** : Salle multifonctionnelle de prestige équipée (stationnement, vestiaire, internet, équipements pour traiteur), tout en conservant les services religieux. **Cimetière** : Évaluer l'aménagement du cimetière (état, capacité, conformité, besoins futurs). Confier la gestion à une compagnie spécialisée pour assurer entretien, administration et planification. **Aménagements des terrains extérieurs au presbytère et face au fleuve**: tables à pique-nique pour le tourisme de passage, offre alimentaire.

6. Josette Côté

- Transmission de faits historiques sur le parc immobilier de l'église.
- Plaidoyer favorable au maintien de l'intégrité du parc immobilier et maintien des activités des différents OBNL dans le presbytère, retour de la galerie d'art, musée d'artéfacts historiques. Poursuite des célébrations religieuses dans l'église et poursuite des événements sociaux culturels et touristiques déjà établis (visites guidées, etc), mise en place de nouveaux projets divers ne nécessitant pas de transformation majeure des lieux.

7. Claudia Drolet et sa fille

- **L'Aurore Papillon** : Accompagnement d'adultes en situation de vulnérabilité (isolement, deuil, échec) au presbytère : conférences, ateliers, espaces de rencontre et bureau. Utilisation de l'église pour conférences, spectacles et célébrations. Témoignage de leur histoire familiale qui a mené à la fondation de l'Aurore Papillon et plaidoyer soulignant l'importance pour les citoyens de pouvoir disposer d'un lieu de rassemblement communautaire.

8. Louise Mailloux

- **Commentaire** en défaveur de l'achat du parc immobilier de l'église. Points soulevés : taxe trop élevée, ne voit pas l'intérêt de loger des OBNL dans le presbytère, ne voit pas l'utilité pour une municipalité de procéder à ce genre d'achat. Considère que la municipalité a d'autres priorités, telles que les services aux citoyens à privilégier plutôt que l'achat du parc immobilier.

9. Laurette LeBlanc

- **Commentaire** et réflexion en accord avec l'achat du parc immobilier de l'église. Points soulevés : la valeur inestimable du patrimoine historique, l'approche du 350^e anniversaire du village suggère d'avoir un lieu de célébration qui illustre une grande partie de la vie des Champlinois, le fait de mettre en place un lieu où créer un esprit de communauté, un lieu de transmission socio-culturel. Comparatif selon lequel nous convenons de payer actuellement une taxe pour gérer les ordures et donc, irait-il de soi de payer un montant équivalent pour nos trésors historiques.

10. Raymond Bérubé

- **Commentaire** : Accepter l'offre d'acquisition à 1 \$, conserver le presbytère et le terrain en bordure du fleuve, céder l'église et le cimetière. Transfert possible à un OBNL ou à un organisme à but lucratif.

11. Ani Müller

- **Maison de la culture et du patrimoine de la MRC des Chenaux**

Porteurs: Ani Muller et Alexandre Grimard

Transformation de l'église et du presbytère en centre culturel régional : diffusion, création et résidences artistiques, ateliers pour enfants et familles, salles d'exposition, espace multifonctionnel, mise en valeur du patrimoine local, boutique art et artisanat local, attrait touristique. Atelier et spectacles de musique, concerts, fêtes musicales avec Alexandre Grimard, professeur de musique.

Projets soumis au bureau municipal, mais non présentés à la population présente lors du forum sur le parc immobilier de l'église

- **Projet de requalification d'églises au Québec**
Proposé par Gabrielle Massicotte, Présentation de modèles d'usage (communautaire, culturel, santé, jeunesse), de gouvernance (OBNL, coopérative, hybride) et de financement, avec exemples concrets de 10 églises reconverties au Québec.
- **Projet muséal de la Société historique**
Proposé par la société historique : création d'un espace muséal intégré à l'église mettant en valeur l'histoire religieuse, communautaire et patrimoniale de Champlain (archives, objets, photos, art sacré, exposition immersive et éducative)
- **Tasse et traditions – Café de terroir**
Proposé par Stéphanie Morin
Création d'un café convivial mettant en valeur les produits du terroir.
- **Démolition partielle : Place Champlain**
Proposé par Patrice Vaillancourt
Démolition de l'église tout en conservant les clochers. Aménagement d'un parc public avec œuvres d'art, panneaux muséaux extérieurs et espaces événementiels. Utilisation du presbytère comme lieu d'exposition.

Voici la question qui vous sera posée lors de la consultation publique du 12 avril 2026

Souhaitez-vous que la Municipalité de Champlain procède à l'acquisition, pour la somme de 1 \$, du parc immobilier de l'église de Champlain (soit le presbytère, l'église et son stationnement, le cimetière et le terrain en bordure du fleuve)?

CONSULTATION PUBLIQUE	
Souhaitez-vous que la Municipalité de Champlain procède à l'acquisition, pour la somme de 1\$, du parc immobilier de l'église de Champlain (soit le presbytère, l'église et son stationnement, le cimetière et le terrain en bordure du fleuve)?	OUI
	NON

Nous vous invitons en grand nombre à exercer votre droit de vote!